

**VILLE DE COURRIERES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 20 MARS 2023**

**L'an deux mil vingt-trois le 20 mars** à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 13 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

**Etaient présents** : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, P. COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, R. BARRE, A.C LELEU, O. VERGNAUD, M.OULD RABAH, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, G.PAILLART.

**Etait absente excusée et avait donné procuration** : P. PICHONNIER

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33

**M.DESPREZ** a été élue secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (23/02)**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune en y apportant les modifications suivantes :

- Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel de 2 agents il convient de créer 2 postes de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - o Au regard de la réorganisation du service Administration Générale il convient de prévoir le recrutement d'un agent d'état civil et de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Afin de renforcer l'équipe d'agents d'entretien de la piscine il convient de créer :

- o 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet, ces postes pourront être occupés par des contractuels
- Dans le but de recruter un référent santé et prévention au sein de la crèche, il convient de créer un poste d'infirmière en soins généraux.
- En prévision du remplacement de l'assistant administratif du service sports et jeunesse muté en interne il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le tableau des emplois de la commune comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Postes Créés	Postes pourvus
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			
Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 hab	A	1	1
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>1</b>	<b>1</b>

<b>EMPLOIS SPECIFIQUES</b>			
Collaborateur de cabinet	A	1	1
<b>TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché Principal	A	1	1
Attaché	A	4	4
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	9	6
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	8	6
Rédacteur	B	2	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	14	13
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	2	1
Adjoint Administratif	C	5	3
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>46</b>	<b>35</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	3	1
Agent de Maîtrise principal	C	20	14
Agent de Maîtrise	C	30	25
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	16	15
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	20	15
Adjoint technique	C	16	12
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>106</b>	<b>83</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
Puéricultrice hors classe	A	1	0
Puéricultrice	A	1	1
Infirmière en soins généraux	A	1	0
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	C	9	9
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	2
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	3	1
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>6</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des APS Principal de 1ère Classe	B	7	7
Educateur des APS Principal de 2ème Classe	B	2	1
Educateur des APS	B	4	2
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		<b>13</b>	<b>10</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur Principal de 1ère classe	B	3	3
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1
Animateur	B	4	3
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	14	12
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	10	5
Adjoint d'animation	C	11	7
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>43</b>	<b>31</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			

Bibliothécaire Principal	A	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	B	2	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	2	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	1	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>9</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE POLICE</b>			
Chef de service de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-Chef Principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	4	2
<b>TOTAL FILIERE POLICE</b>		<b>10</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>		<b>247</b>	<b>188</b>

DIT que les crédits sont prévus au budget,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Christophe PILCH.

**Voies et délais de recours**

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.